

FORUM NATIONAL SUR LE FONCIER DANS LES COMMUNES

Cinq ans de mise en œuvre du Code foncier et Domanial

Grands constats

- ❖ Il existe aujourd'hui des expériences en matière de formalisation des droits d'usage délégués (location, bail à plantation, métayage, prêt, ...);
- ❖ Il existe des expériences de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne de résolution des conflits fonciers (Tribunaux de Première Instance -TPI-, Tribunaux de Conciliation –TC-, Commission de Gestion Foncière -CoGeF- et Section Villageoise de Gestion Foncière -SVGF-);
- ❖ Une expérience de Plan de Développement Communal (PDC) avec la prise en compte des thématiques foncières existe à Dogbo et à Klouékanmè (Projet Foncier Local -PFL-), mais la plupart des planifications au niveau communal n'intègrent pas la dimension foncière et domaniale ;
- ❖ Certains décrets et autres actes (Section Urbaine de Gestion Foncière -SUGF-, transformation des Certificats Fonciers Ruraux en Titres Fonciers, délivrance du TF à partir des Plans Fonciers Ruraux -PFR-, etc.) ne sont pas encore effectifs ;
- ❖ En dépit de l'existence des outils et des procédures, le démarrage de la délivrance des ADC peine dans la majorité des communes.

Défis

- ❖ Accroître le niveau de connaissance des dispositions du Code Foncier et Domanial -CFD- dans le milieu rural ;
- ❖ Formalisation à grande échelle des droits d'usage délégués sur les terres rurales des personnes privées et des communes ;
- ❖ Besoin de délivrances massives d'Attestations de Détention Coutumières -ADC- ;
- ❖ Numérisation des actes délivrés et géo-référencement dans des registres digitaux ;

Recommandations

- ❖ Instaurer un mécanisme de dialogue ANDF/BCDF et les Communes ;
- ❖ Prendre ou actualiser les décrets (CoGeF/SUGF, transformation des CFR en TF, délivrance du TF à partir des PFR, délégation de maîtrise d'ouvrage des PFR aux communes) ;
- ❖ Mettre en place les CoGeF et doter tous les villages de SVGF ;
- ❖ Harmoniser à l'échelle nationale des outils de formalisation des droits d'usages (contrats de location, métayage, bail à plantation) ;
- ❖ Développer un mécanisme de suivi et d'assurance-qualité des processus : ADC, affirmation convention de ventes et contrats de droits d'usage délégués ;
- ❖ Renforcer les capacités des mairies et des SVGF pour la conservation et d'archivage des documents et actes fonciers et domaniaux ;

- ❖ Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de résolution des conflits fonciers ;
- ❖ Relecture du guide d'élaboration des PDC et SDAC (Schémas Directeurs d'Aménagement des Communes) pour intégrer le foncier et le domaine comme thématiques obligatoires.

Les autorités politiques et administratives invitent les différents acteurs à se mobiliser et à renforcer leur collaboration afin de faciliter la mise en œuvre du Code Foncier et Domanial pour en faire un réel instrument de développement au service des populations. Ils invitent particulièrement les services spécialisés des communes et municipalités à accompagner les populations dans la délivrance rapide et sécurisée des actes fonciers et à leur fournir de manière transparente les informations nécessaires.

Rendez-vous a été pris pour 2019, afin que cette initiative devienne une institution et puisse chaque année, faire le point sur les progrès du foncier au Bénin.